



## Abréviations

Abréviation	Description
AFC	Administration fédérale des contributions
AFD	Administration fédérale des douanes
BUC	Business Use Case
CT	Centre de traitement
DT	Décision de taxation
DTD	Décision de taxation douane
DTDe	Décision de taxation douane électronique
DTe	Décision de taxation électronique
DTT	Décision de taxation TVA
DTTe	Décision de taxation TVA électronique
JRD	Justificatif de remboursement douane
JRT	Justificatif de remboursement TVA
LE	Liste d'exportation
LI	Liste d'importation
PDF	Portable Document Format
S CSC	Section Centre de service à la clientèle
S ORG	Section Organisation
S TVA	Section Taxe sur la valeur ajoutée
XML	Extensible Markup Language

<b>1</b>	<b>Principe</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Exploitation parallèle des versions 1.0 et 2.0 du schéma edecReceipt</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Adaptations apportées au schéma XML edecReceiptResponse sur la base du nouveau schéma XML edecService 3.1</b> .....	<b>4</b>
3.1	EdecService: nouveau bloc «permittedDetails» .....	4
3.1.1	Schéma XML .....	5
3.1.2	Eléments.....	5
3.2	EdecService: nouveau champ extension TVA .....	5
3.2.1	Schéma XML .....	5
3.2.2	Eléments.....	6
<b>4</b>	<b>Nouveaux champs dans le schéma XML edecReceiptResponse</b> .....	<b>6</b>
4.1	Reprise de champs de la déclaration en douane dans la DTe .....	6
4.2	Document PDF de la DT.....	7
<b>5</b>	<b>Bloc d'adresse dans le schéma XML – séquence erronée</b> .....	<b>7</b>
5.1	Divergence entre le schéma XML et le document PDF .....	7
5.2	Situation actuelle .....	7
5.3	Situation à atteindre.....	9
<b>6</b>	<b>Texte explicatif concernant la décision de taxation électronique dans le schéma XML edecReceiptResponse</b> .....	<b>9</b>
6.1	Situation actuelle .....	9
6.1.1	Modes de téléchargement.....	9
6.1.2	Texte explicatif figurant sur le fichier PDF .....	10
6.2	Situation à atteindre.....	10
6.2.1	Correction de la divergence entre la DTe en format PDF et XML .....	10
6.2.2	Adaptation du schéma XML edecReceiptResponse.....	10
6.2.3	Les divers textes explicatifs en fonction du type de décision de taxation.....	11
6.2.4	Mention concernant la décision de taxation électronique (DTe).....	11
6.2.5	Remarques .....	11
<b>7</b>	<b>Adaptation de la feuille de style des documents Response</b> .....	<b>11</b>

## 1 Principe

A la suite de la mise en œuvre du nouveau schéma XML 3.1 et de l'adaptation du schéma XML ReceiptRequest pour le téléchargement des DTe, diverses irrégularités ont été constatées au niveau du ReceiptService.

Les adaptations apportées au schéma ReceiptRequest (demande) ont pour but d'optimiser le téléchargement des listes dans l'optique de la prochaine obligation d'utiliser les DTe. Les exigences devant être remplies dans ce contexte sont exposées dans le document «[Demande de listes \(ReceiptList\)](#)» et doivent être mises en œuvre par l'OFIT en même temps que les adaptations décrites ici (vraisemblablement lors de la mise à jour de l'automne 2014).

Le présent document présente les adaptations qui, au terme de cette analyse, doivent être apportées au schéma XML edecReceiptResponse (réponse), aux documents PDF Response (DTT, DTD, DT export, JRT) et à la feuille de style des documents Response.

## 2 Exploitation parallèle des versions 1.0 et 2.0 du schéma edecReceipt

Cette exigence nécessite un nouveau schéma edecReceipt, qui conduit de la version actuelle 1.0 à la nouvelle version 2.0. Cette innovation se traduira par une exploitation parallèle des versions 1.0 et 2.0 d'une durée de six mois (jusqu'à mai 2015).

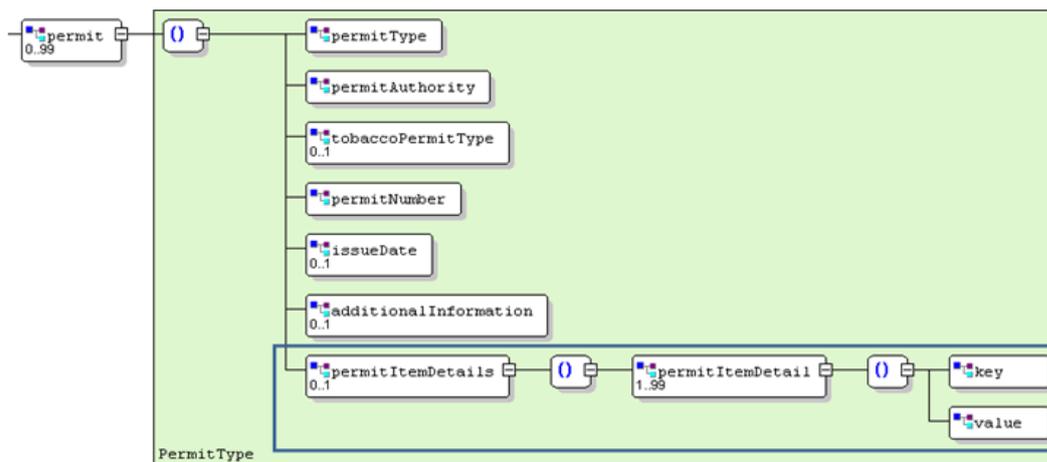
## 3 Adaptations apportées au schéma XML edecReceiptResponse sur la base du nouveau schéma XML edecService 3.1

Les nouveaux champs introduits par la version 3.1 du schéma de transmission entraînent également des adaptations dans le ReceiptService. Les nouveaux champs doivent être introduits dans les DTe import et export, ce qui, comme l'expose le chiffre 4 ci-après, entraîne une adaptation du schéma XML edecReceiptResponse, des documents PDF Response (DTT, DTD, DT export, JRT) et de la feuille de style des documents Response (chiffre 7 ci-après). Les adaptations apportées au schéma de transmission edecService sur la base de la version XML 3.1 (y compris l'adaptation des documents PDF LI/LE) sont publiées dans le document [Business Use Case schéma XML 3.1](#) du 11 novembre 2013.

### 3.1 EdecService: nouveau bloc «permitItemDetails»

Un nouveau sous-domaine «détails du permis» (permitItemDetails) est nécessaire dans le bloc des permis (permit). Le domaine permitItemDetails est structuré de la même manière que les informations complémentaires ordinaires (goodsItemDetails), c'est-à-dire que chacun de ses éléments comporte une désignation (key) et une valeur (value).

### 3.1.1 Schéma XML



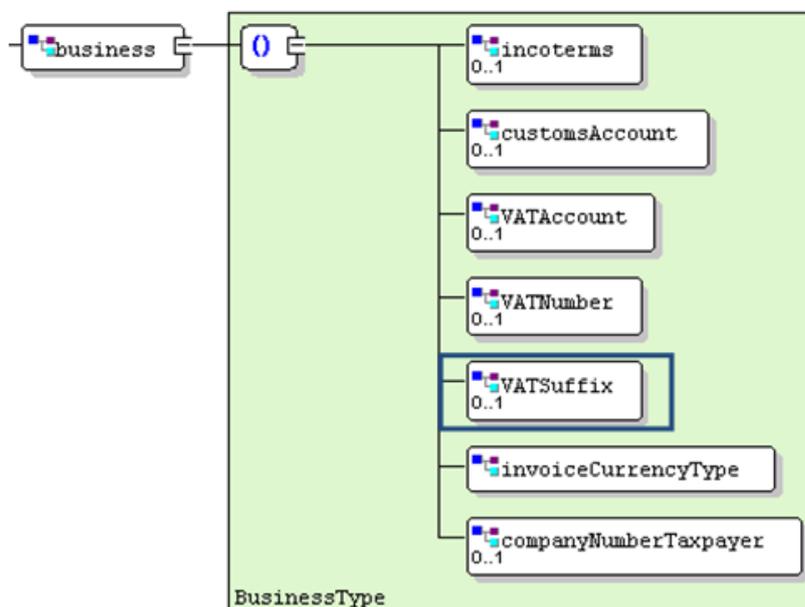
### 3.1.2 Eléments

Entité	Format	Exemples, description	Elément / attribut (anglais)
Informations complémentaires concernant les permis électroniques (détails du permis)	0..1		permitItemDetails
Détail du permis	1..99		permitItemDetail
Clé	n..4	Par exemple numéro d'article du permis, genre de marchandise au sens de la CITES	key
Valeur	an..50	Par exemple article du permis, données fixes CITES	value

## 3.2 EdecService: nouveau champ extension TVA

Le nouveau numéro TVA, valable depuis 2014, est au format IDE «CHE-123.456.789 TVA» (format technique: CHE123456789 TVA). Cela a pour conséquence que, dans le domaine «N° TVA» du document PDF et de la feuille de style, il faut encore mettre en œuvre l'affichage «TVA» derrière le numéro.

### 3.2.1 Schéma XML



### 3.2.2 Eléments

Entité			Elément / attribut (anglais)
Attributs	Format	Exemples, description	
Extension TVA	n1	0 = pas d'IDE TVA 1 = IDE TVA	VATSuffix

## 4 Nouveaux champs dans le schéma XML edecReceiptResponse

### 4.1 Reprise de champs de la déclaration en douane dans la DTe

Pour avoir une vue d'ensemble claire, on s'est fondé sur le schéma XML version 3.1 et on a vérifié la présence de chaque champ du schéma de transmission (déclaration en douane) dans le schéma edecReceipt version 1.0 (DTe).

Les champs qui ont été ajoutés à la DTe (export), à la DTTe (décision de taxation TVA électronique) et à la DTDe (décision de taxation douane électronique) figurent dans le tableau ci-après.

Nom du champ	Elément / attribut
<b>Règlement</b> Incoterms Extension TVA Monnaie de facturation	<b>business</b> incoterms VATSuffix invoiceCurrencyType
<b>Marchandise</b> Code d'entreposage Code d'assujettissement au permis Code d'assujettissement aux ALAD	<b>goodsItem</b> storageType permitObligation nonCustomsLawObligation
<b>Informations complémentaires statistiques</b> Nom / valeur	<b>goodsItemDetails (name / value)</b> 1 Clé de marque > vehicleModelCode (55) 2 Numéro de châssis 3 Numéro matricule 7 Groupe principal du produit 8 Sous-groupe du produit 9 Désignation 10 Numéro d'ordre 24 Prix de vente au détail 25 Sorte de tabac > tobaccoType (51) 26 Numéro d'entrepôt (storageNumber) 27 Code export > ExportCode (16) 28 Trafic des zones franches > freeTradeZone (17) 29 Trafic dans la zone frontière > borderZoneTraffic (2)
<b>ALAD</b> Code de genre d'ALAD	<b>nonCustomsLaw</b> nonCustomsLawType
<b>Informations complémentaires concernant les permis électroniques</b> Clé Valeur	<b>permitItemDetails / permitItemDetail</b> key value

Les champs ci-dessus sont représentés dans les schémas edecReceiptResponse import (DTT / DTD) et export (DTe). Le champ extension TVA fait exception: il ne figure que dans la DTT, le JRT et la DTe export.

## 4.2 Document PDF de la DT

Les nouveaux champs énumérés sous chiffre 4.1 sont repris dans les documents PDF (DTT, DTD, DT export) du GUI web et code d'accès, mais pas dans la DT imprimée sur papier de sécurité. Dans le cas contraire, du fait de la reprise des nouveaux champs, les données de la DT sous forme papier auraient risqué de générer un surcroît de travail d'impression pour le CT. A l'exception de l'extension TVA, du numéro de châssis, du numéro matricule et de la clé de marque, lesquels seront représentés aussi bien dans la DT que dans le document PDF.

## 5 Bloc d'adresse dans le schéma XML – séquence erronée

### 5.1 Divergence entre le schéma XML et le document PDF

Dans le domaine du bloc d'adresse, il existe une divergence entre le schéma XML et le document PDF. La séquence du schéma XML est erronée; en ce qui concerne l'adressage des documents, elle ne correspond pas aux directives de la Poste suisse, qui ont en revanche été respectées dans le document PDF. Ce problème se présente déjà dans les données du schéma XML de la déclaration en douane, qui sont ensuite représentées de façon erronée dans la décision de taxation électronique ainsi que dans la DTe en tant que format HTML (feuille de style).

### 5.2 Situation actuelle

Dans les schémas XML de la déclaration en douane et de la DTe, la séquence des données est erronée:

```
= <consignor>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>  
<consignorReference>asd</consignorReference>  
</consignor>
```

```
= <consignorSecurity>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>  
<consignorSecurityReference>asd</consignorSecurityReference>  
</consignorSecurity>
```

```
= <importer>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>  
<importerReference>asd</importerReference>  
</importer>
```

```
= <consignee>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>  
<consigneeReference>asd</consigneeReference>  
</consignee>
```

```
= <consigneeSecurity>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<consigneeSecurityReference>asd</consigneeSecurityReference>  
</consigneeSecurity>
```

```
= <carrier>  
<name>Entreprise de Tests</name>  
<street>Av. de la Gare</street>  
<addressSupplement1>c/o Test</addressSupplement1>  
<addressSupplement2>c/o Test</addressSupplement2>  
<postalCode>2300</postalCode>  
<city>La Chaux-de-Fonds</city>  
<country>CH</country>  
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>  
<carrierReference>asd</carrierReference>  
</carrier>
```

### 5.3 Situation à atteindre

Dans une première phase (mise à jour de l'automne 2014), les champs suivants seront adaptés:

- dans le schéma XML edecReceiptResponse (DTe)  
expéditeur, destinataire, importateur, transporteur

Dans une seconde phase (vraisemblablement lors de la publication de la version 4.0 du schéma en 2015), les champs suivants seront adaptés dans le schéma XML de la déclaration en douane:

expéditeur, expéditeur SA, destinataire, destinataire SA, importateur, transporteur

Si bien que la séquence du PDF sera également valable pour les schémas XML:

```
<name>  
<addressSupplement1>  
<addressSupplement2>  
<street>  
<postalCode>  
<city>  
<country>  
<traderIdentificationNumber>
```

## 6 Texte explicatif concernant la décision de taxation électronique dans le schéma XML edecReceiptResponse

### 6.1 Situation actuelle

La décision de taxation e-dec est disponible aussi bien en tant que justificatif imprimé sur papier de sécurité que par voie électronique, sous la forme d'un fichier XML signé et crypté.

Dans le cadre d'e-dec export, aucun papier n'est envoyé en tant que preuve à l'exportateur; celui-ci ne dispose que de la décision de taxation électronique (DTe), preuve juridiquement valable téléchargée en tant que fichier XML par l'intermédiaire du ReceiptService d'e-dec.

Dans e-dec import, les documents (DTT / DTD / JRT / JRD) sont par défaut imprimés sur papier de sécurité. Le passage de la version papier à la décision de taxation électronique (DTe) a lieu sur demande de l'importateur et / ou du titulaire du compte.

Le fichier XML signé qui correspond à la décision de taxation électronique (DTe) ne contient actuellement aucun texte explicatif relatif à la validité juridique du document électronique. En revanche, lors du téléchargement au moyen du code d'accès ou de la GUI web, le fichier PDF contient le texte explicatif ci-après. Les DT générées pour l'impression en masse (CT) ne contiennent aucun texte explicatif relatif à la validité juridique.

#### 6.1.1 Modes de téléchargement

Mode de téléchargement	DTTe / DTDe / JRTe / JRDe / DTe export
par service de courrier électronique	XML
par service web	XML
via code d'accès GUI	XML + PDF
via GUI web	XML + PDF

## 6.1.2 Texte explicatif figurant sur le fichier PDF

### Indication relative à la décision de taxation électronique (DTe):

La présente décision de taxation a été notifiée par la voie électronique et est munie d'une signature numérique. Elle sert de preuve du placement réglementaire sous régime douanier des marchandises qui y sont mentionnées.

Avec le lien <https://e-dec-web.ezv.admin.ch/edecZugangscodesGui/><sup>1</sup> vous pouvez télécharger la décision de taxation électronique. Pour cela vous avez besoin du numéro de déclaration en douane et du code d'accès correspondants.

Les décisions de taxation doivent être conservées.

Il incombe à la personne assujettie à l'impôt de prouver envers l'Administration fédérale des contributions les faits entraînant un dégrèvement fiscal (exonération fiscale liée à l'exportation). Les justificatifs précis et sans équivoque sont les plus appropriés pour apporter la preuve requise. Les DTe archivées électroniquement dans leur intégralité sont considérées comme précises et sans équivoque.

Du point de vue douanier, la décision de taxation peut être conservée électroniquement ou sous forme papier.

Vous trouverez des informations complémentaires concernant la DTe sur Internet aux adresses suivantes: [www.ezv.admin.ch](http://www.ezv.admin.ch) (généralités sur la DTe) et [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch) (archivage électronique).

Illustration 1: texte explicatif figurant sur le fichier PDF en cas de téléchargement via code d'accès ou GUI web

## 6.2 Situation à atteindre

### 6.2.1 Correction de la divergence entre la DTe en format PDF et XML

La divergence entre le document PDF (téléchargé via code d'accès ou GUI web) sans valeur juridique, sur lequel figurent toutes les données, et le fichier XML juridiquement valable, sur lequel le texte explicatif (voir encadré sous chiffre 6.2.4) fait défaut, doit être corrigée à la demande de l'AFC et de la S TVA.

Une grande partie des DTe sont téléchargées par des transitaires au moyen du service web; lorsque ces transitaires transmettent les DTe à leurs clients, il est donc important que ceux-ci puissent en vérifier la validité juridique. Afin qu'ils puissent facilement distinguer la DTe juridiquement valable d'une décision de taxation sur papier sans valeur juridique, le texte explicatif DTe correspondant doit également être intégré au fichier XML.

### 6.2.2 Adaptation du schéma XML edecReceiptResponse

Dans le ReceiptService d'e-dec, cette exigence suppose une adaptation du schéma edecReceiptResponse 1.0; on obtient ainsi une nouvelle version 2.0 complétée par les éléments suivants dans le bloc «indication des voies de droit / textes explicatifs»:

- Export: indication relative à la décision de taxation électronique (DTe)
- Import: indication relative à la décision de taxation douane électronique (DTDe)
- Import: indication relative à la décision de taxation TVA électronique (DTTe)

Les JRD / JRT ne comprennent pas de texte explicatif concernant la validité juridique de ces documents électroniques, si bien qu'aucune adaptation n'est nécessaire dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Le lien indiqué pour le code d'accès GUI se réfère à l'environnement e-dec choisi :  
Production > <https://e-dec-web.ezv.admin.ch/edecZugangscodesGui/>  
Test > <https://e-dec-web-a.ezv.admin.ch/edecZugangscodesGui/>

### 6.2.3 Les divers textes explicatifs en fonction du type de décision de taxation

Fondés sur les textes explicatifs existants, les tableaux suivants présentent les différences en fonction du type de décision de taxation (import / export):

Vue d'ensemble du codage	A	B	C	D	E
	Signature numérique	Téléchargement avec code d'accès	Obligation d'archivage	Preuve pour douane / AFC	Autres informations
DTe export	1	1	1	1	1
DTDe	1	1	1	2	2
DTTe	1	1	1	3	1

### 6.2.4 Mention concernant la décision de taxation électronique (DTe)

A1 <sup>2</sup>	La présente décision de taxation a été notifiée par la voie électronique et est munie d'une signature numérique. Elle sert de preuve du placement réglementaire sous régime douanier des marchandises qui y sont mentionnées.
B1	Avec le lien <a href="https://e-dec-web.ezv.admin.ch/edecZugangscodesGui/">https://e-dec-web.ezv.admin.ch/edecZugangscodesGui/</a> vous pouvez télécharger la décision de taxation électronique. Pour cela vous avez besoin du numéro de déclaration en douane et du code d'accès correspondants.
C1	Les décisions de taxation doivent être conservées.
D1	Il incombe à la personne assujettie à l'impôt de prouver envers l'Administration fédérale des contributions les faits entraînant un dégrèvement fiscal (exonération fiscale liée à l'exportation). Les justificatifs précis et sans équivoque sont les plus appropriés pour apporter la preuve requise. Les DTe archivées électroniquement dans leur intégralité sont considérées comme précises et sans équivoque. Du point de vue douanier, la décision de taxation peut être conservée électroniquement ou sous forme papier.
D2	Du point de vue douanier, la décision de taxation peut être conservée électroniquement ou sous forme papier.
D3	Il incombe à la personne assujettie à l'impôt de prouver envers l'Administration fédérale des contributions les faits entraînant un dégrèvement fiscal (impôt préalable). Les justificatifs précis et sans équivoque sont les plus appropriés pour apporter la preuve requise. Les DTe archivées électroniquement dans leur intégralité sont considérées comme précises et sans équivoque.
E1	Vous trouverez des informations complémentaires concernant la DTe sur Internet aux adresses suivantes: <a href="http://www.ezv.admin.ch">www.ezv.admin.ch</a> (généralités sur la DTe) et <a href="http://www.estv.admin.ch">www.estv.admin.ch</a> (archivage électronique).
E2	Vous trouverez des informations complémentaires concernant la DTe sur Internet à l'adresse suivante: <a href="http://www.ezv.admin.ch">www.ezv.admin.ch</a> (généralités sur la DTe).

<sup>2</sup> Code selon le tableau du chiffre 6.2.3

### 6.2.5 Remarques

La présente adaptation n'entraîne aucune modification des règles de plausibilité, des masques GUI ou des données fixes.

Les textes explicatifs relatifs aux DTe traduits sont déjà disponibles dans chaque langue (allemand, français et italien).

## 7 Adaptation de la feuille de style des documents Response

La nouvelle version 2.0 de la feuille de style reprend chaque champ du schéma edecReceiptResponse afin que toutes les données de la décision de taxation signée soient représentées en un format lisible.